

THERMES DE VITTEL

Mon escalé santé

Vittel
Thermes ♦ Spa



CURES THERMALES

2012

Toute l'équipe vous souhaite la

BIENVENUE

Vittel
Thermes ♦ Spa



C'est avec un grand plaisir que mon équipe et moi-même, vous attendons pour cette saison 2012, qui marque la troisième année du renouveau thermal de Vittel.

Renouveau apprécié et reconnu par vous tous, anciens et nouveaux curistes, et c'est pour nous tous une très grande satisfaction.

Durant cet hiver, nous allons poursuivre nos travaux d'amélioration pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Les Thermes de Vittel se développent mais nous allons garder cette ambiance familiale que vous appréciez tant, c'est-à-dire un accueil souriant, attentif, des équipes de soins professionnelles et dont l'ancienneté est la meilleure preuve de leur attachement aux Thermes. Mais aussi et surtout nous avons toujours en mémoire que nous avons beaucoup de chance que vous choisissiez Vittel et que d'année en année vous y revenez, aussi nous devons tout faire pour garder cette fidélité.

Sans oublier le plus de Vittel : vous bénéficiez de l'environnement naturel du parc thermal, l'un des plus beaux de France qui s'étend sur 650 hectares et qui se prolonge par l'hippodrome et les golfs. Milieu naturel farouchement protégé.

A très bientôt aux Thermes de Vittel !

Christian BRUNET

Directeur des Thermes de Vittel



« VITTEL, STATION THERMALE ANIMÉE ! »

Mondialement connue pour ses eaux minérales, la ville de Vittel est aussi une cité touristique et sportive reconnue pour son dynamisme et ses équipements.

Dans une société en perpétuel mouvement, la Municipalité a engagé de vastes chantiers pour offrir un nouvel élan à son essor. C'est ainsi qu'après le rachat de l'établissement thermal en 2008, où près de dix millions d'euros ont été engagés pour l'achat et la rénovation de ce bel outil, la ville s'attache à offrir des animations nouvelles et de qualité à l'ensemble des curistes, touristes et résidents.

Pour cela, la ville a axé ses animations autour de la galerie thermale avec un objectif affiché : faire de cette galerie un véritable lieu de vie comme cela fut le cas autrefois.

Concerts, bals populaires, expositions, marchés, festivals de musique et de série TV rythment la vie quotidienne de ce bel ensemble.

Vos présences et participations à ces événements et animations nous réjouissent et nous encouragent à poursuivre l'action engagée.

A très bientôt,

Jean-Claude Millot
Maire de Vittel



LES + DES THERMES

Au-delà de la qualité de ses soins et de la compétence de ses équipes, les Thermes de Vittel marquent leurs différences par une qualité de service introuvable dans les autres stations.



◆ LA TISANERIE

Ouverte à tous les curistes, elle vous propose deux sortes de tisanes préparées spécialement pour les Thermes : tisane rhumatismale et tisane digestive.

C'est un lieu de détente où le calme est obligatoire.

Inclus dans les services de la cure.

◆ LA TERRASSE

Ouverte cette année dès les beaux jours, elle permettra de bénéficier des doux rayons de soleil dans un cadre de verdure.

Inclus dans les services de la cure.



◆ LA NAVETTE

Dés 6h45 du matin nous pouvons venir vous chercher et vous reconduire après les soins. Un circuit permet d'accéder à tous les quartiers de Vittel. Attention, le parc thermal n'est plus accessible qu'aux personnes ayant le macaron GI. **La navette est la seule possibilité d'accéder directement aux Thermes.**

Sur inscription, forfait de 30€ pour la cure de 18 jours.



Hippodrome de Vittel



Maisons historiques de Vittel



Les jardins de la Terre



VOUS SOUHAITEZ PROFITER DU VITTEL SPA?

DECouvrez NOS 2 OFFRES SPÉCIALES CURISTES

-20%*

sur tous les soins du Vittel Spa.

75 €*

les 15 accès

Sauna, hammam, bassin d'aquajets, jacuzzis et tisanerie.

L'accès se fait dans la même demi-journée de soins du lundi au vendredi. Si vous êtes en cure le matin et si vous désirez profiter de cette offre, **demandez la planification de vos soins avant 10h30.**

** Sous réserve de disponibilité - Le Vittel Spa est ouvert de 10h00 à 13h00 et de 14h30 à 19h00*

LES SALLES DE REPOS

4 salles sont à votre disposition : l'une consacrée plus à la lecture, l'autre ouverte sur l'extérieur pour un repos absolu et deux salles de chromothérapie où les changements de couleurs accentuent la relaxation. Ces 3 dernières salles bénéficiant également d'une musique douce. N'oubliez pas, les phases de repos font partie du traitement.



BIEN-ÊTRE +

NOUVEAUTÉ

Vous désirez changer votre peignoir humide contre un peignoir bien sec durant votre demi-journée de soins pour plus de confort? Il vous suffit de prendre le premier jour le forfait « Bien-Être + ».

Nous vous rappelons que nous mettons déjà gracieusement à votre disposition 1 peignoir et des serviettes.

Forfait «Bien-être +» : 36€ pour la cure de 18 jours.

LES ORIENTATIONS

La cure thermale à Vittel est un traitement médical naturel qui vise à prévenir l'apparition de certaines pathologies ou à freiner leurs complications. Elle est indiquée pour accompagner un traitement classique ou se présenter comme une alternative naturelle et sans effets secondaires aux traitements médicamenteux.

AFFECTIONS RHUMATOLOGIQUES (RH)

De la simple gêne aux douleurs très handicapantes, la cure thermale à Vittel a pour objectif de récupérer la meilleure amplitude possible et de consolider la rééducation post-chirurgicale.

Pour quels troubles?

Rhumatismes chroniques, arthrose, tendinite, cervicalgie et lombalgie, rachis opérés et imparfaitement soulagés, séquelles de traumatismes ostéo-articulaires, spondylarthrite, polyarthrite.

Pour quels effets ?

Grâce au contact transcutané, les minéraux présents dans l'eau de Vittel sont transférés vers le cartilage permettant de prévenir le développement de l'arthrose. La mobilité est restaurée et la qualité de vie s'en trouve améliorée.





AFFECTIONS URINAIRES (AU)

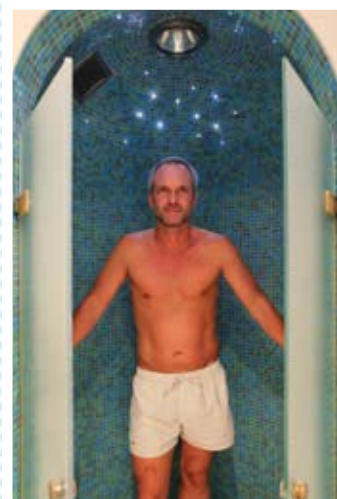
Définis le plus souvent par des douleurs plus ou moins fortes dans le bas ventre, les calculs rénaux et les infections urinaires perturbent le quotidien.

Pour quels troubles?

Prévention des calculs rénaux, évacuation des fragments de calculs après lithotripsie, infections urinaires à répétition.

Pour quels effets ?

La cure de boisson favorise la diurèse purifiant ainsi l'arbre urinaire. Les soins thermaux calment localement les douleurs et évacuent les résidus de calculs. La cure thermale prévient la récurrence des calculs rénaux et diminue les cystites évitant ainsi des traitements hospitaliers plus lourds.



Troubles digestifs

Constipation, diarrhée et crampes caractérisent les maux engendrés par ses troubles. En cause une prédisposition génétique à laquelle s'ajoutent le stress, la fatigue et un dérèglement de l'alimentation.

Pour quels troubles ?

Colopathie fonctionnelle, maladie de Crohn ou différentes formes de colites, pathologies biliaires comme la « crise de foie » récurrente.

Pour quels effets ?

La cure de boisson permet un « nettoyage » profond du système digestif associé à des soins thermaux qui auront pour objectif de soulager un intestin fragile, d'assainir la vésicule biliaire et de calmer les douleurs. Les troubles du transit sont améliorés de façon notoire et les douleurs abdominales sont diminuées significativement.



Surcharge Pondérale

Alors que pratiquement 30% de la population française est concernée, les conséquences du surpoids sur la santé sont nombreuses et insidieuses à commencer par l'image de soi qui est détériorée.

Pour quels troubles?

Surpoids et obésité liés à des troubles métaboliques tels que le diabète, l'hyperlipéidémie ou la goutte.

Pour quels effets ?

La cure de boisson augmente la diurèse et ses minéraux contribuent à palier aux carences souvent liées à un régime alimentaire. Les soins thermaux cassent les cellules graisseuses et favorisent le drainage lymphatique. De plus, la coupure avec le rythme quotidien est un facteur essentiel de la prise de conscience permettant d'acquérir de nouveaux automatismes d'hygiène de vie.

Une reconnaissance des bienfaits des cures thermales pour le traitement de la surcharge pondérale : les résultats de l'étude MAATHERMES

L'AFRETH (Association Française pour la Recherche Thermale) a pour objet de promouvoir l'évaluation du service médical rendu par la Médecine Thermale. Dans ce cadre, elle a réalisé une étude sur l'efficacité de la cure thermale pour une perte de poids significative et durable auprès de sujets obèses ou en surpoids.

Les chiffres de l'obésité et du surpoids en France ne cessent de progresser depuis 12 ans avec une augmentation annuelle moyenne de 5.9%. Aujourd'hui le surpoids représente 31.9% et l'obésité 14.5% de la population française

Vittel pour la qualité de ses eaux et de ses soins a été l'une des 5 stations thermales retenues pour ce projet qui a duré 14 mois.

L'étude a démontré qu'une cure thermale dans l'indication métabolique avec surpoids et/ou obésité permet au patient une rupture avec son style de vie et une modification de ses habitudes alimentaires, d'activité physique et comportementale. Les soins de balnéothérapie en milieu thermal accompagné d'une cure de boisson, concourent à une reprise de confiance en son corps, ce qui est une étape indispensable dans le suivi thérapeutique.

Au terme de 14 mois d'observation, l'IMC (indice de masse corporelle) des patients qui ont suivi le programme thermal a été réduit de 1.44/kg/m² et 50% des patients ont perdu plus de 5% de leur poids.



LE SUIVI DIÉTÉTIQUE

Pour renforcer l'efficacité de ces résultats, les Thermes de Vittel proposent aux curistes qui le désirent d'y associer un suivi par le service nutrition de l'hôpital de Vittel :

Après une première rencontre avec les diététiciennes qui établiront avec vous un bilan nutritionnel, vous aurez la possibilité de prendre vos repas diététiques au restaurant de l'hôpital. Pour tous renseignements, informations ou réserver votre rendez-vous avec la diététicienne et vos forfaits repas :

Secrétariat du service nutrition
Tél.: 03.29.05.88.63

LES SOINS

Le Médecin Thermal, lors du premier rendez-vous, établira votre prescription de soins. Pour une simple orientation, ils seront au nombre de 72 et pour une double orientation, ce sera 108 soins répartis sur les 18 jours de cure.

Espace Multi-Douches



Béatrice, Colette, Myriam et Tina

- DOUCHE LOCALE RÉNALE

Indiquée dans le traitement des affections urinaires.

C'est un jet à faible pression qui oscille sur le bas du dos. Il favorise l'augmentation de la diurèse.

- DOUCHE RÉNALE EN CEINTURE

Indiquée dans le traitement des affections urinaires.

Ce sont des jets disposés en arc de cercle dirigés sur la région lombaire. Ils accélèrent la migration des résidus calciques vers l'uretère.

- DOUCHE INVERSÉE

Indiquée dans le traitement des affections urinaires.

C'est un jet à très forte pression qui est dirigé sur le rein après que le curiste soit placé la tête en bas. Il permet d'évacuer les résidus lithiasiques situés dans le calice inférieur.

- DOUCHE HÉPATIQUE

Indiquée dans le traitement des affections digestives.

C'est un large jet à faible pression qui balaie la région du foie. Il calme les spasmes et les douleurs de l'abdomen.

- DOUCHE TÉREBENTHINÉE

Indiquée dans le traitement des affections rhumatismales.

C'est un mélange d'eau et de térébenthine qui est pulvérisé sur l'ensemble du corps. Il soulage les articulations douloureuses.

Espace Douches au Jet

- DOUCHE AU JET

Indiquée dans le traitement des affections digestives, urinaires et rhumatismales.

C'est un jet à très forte pression dont la puissance et la forme varient selon la zone à traiter. Selon l'objectif recherché, il a une action contre la cellulite car il mobilise les couches grasses, une action décontractante qui soulage les articulations et une action stimulante qui favorise le transit.



Virginie, Nadine et Jennifer

- DOUCHE ANTICÉPHALALGIQUE

Indiquée dans le traitement des affections digestives et rhumatismales.

C'est un jet large à faible pression qui balaie le haut du dos et les cervicales. Elle a une action décontractante qui soulage les douleurs et apaise les migraineux.

Espace Massages

- **MASSAGE SOUS L'EAU**

Indiqué dans le traitement des affections digestives, urinaires et rhumatismales.

C'est un massage pratiqué sous une rampe d'affusion qui associe les effets calmant de l'eau au travail de mobilisation cutané et musculaire. Il a une action décontractante, il favorise le drainage lymphatique et mobilise les tissus adipeux.

Espace Bassins

- **PISCINE**

Indiquée dans le traitement des affections digestives et rhumatismales.

C'est un soin dirigé qui mobilise les articulations et les muscles sous utilisés. Il a une action « dégrippante » sur le corps qui retrouve sa souplesse grâce à la facilité des mouvements dans l'eau.

- **DOUCHE SOUS IMMERSION EN PISCINE**

Indiquée dans le traitement des affections digestives, urinaires et rhumatismales.

Ce sont des jets puissants immergés dans le bassin. Ils ont une action au niveau des lombaires, des amas graisseux et décontractante sur les muscles.



Ghislaine

Espace Illutations

- **ILLUTATION**

Indiquée dans le traitement des affections digestives, urinaires et rhumatismales.

Applications de boue chaude ou froide selon la prescription du médecin sur les articulations ou l'abdomen. Elles soulagent les douleurs rhumatismales et calment les douleurs hépatiques et urinaires.



Elisabeth, Joëlle, Danièle, Virginie, Laurie et Nicole

Espace Bains

- **AÉROBAIN**

Indiqué dans le traitement des affections digestives, urinaires et rhumatismales.

C'est un bain associé à des microbulles d'air qui effectuent un massage hydrique doux. Il a un effet décontractant qui soulage toute forme d'inflammation.

- **BAIN AVEC DOUCHE SOUS IMMERSION**

Indiqué dans le traitement des affections digestives, urinaires et rhumatismales.

C'est un bain complété par des jets puissants qui exercent une pression rythmée suivant un trajet anatomique. Selon l'objectif recherché, il a une action sur la région lombaire pour soulager les troubles de l'appareil urinaire, sur les tissus adipeux pour une action minceur et décontractante pour le soulagement des articulations.



Sabine, Danielle, Odile et Peggy

LES SOINS À LA CARTE

Les Thermes de Vittel vous proposent leurs soins de cure « **à la carte** ». En accord avec votre médecin thermal, c'est l'occasion de bénéficier de soins complémentaires à votre cure pour ajuster votre séjour santé au plus près de vos besoins.



Soins

Piscine ou douche sous immersion.....	15 €
Bain ou aérobain.....	25 €
Douche.....	23 €
(Douche au choix : locale rénale, rénale en ceinture, au jet hépatique, anticéphalalgique, térébenthinée)	
Illutation.....	31 €
Massage sous l'eau.....	45 €
Douche inversée.....	31 €

Forfaits

Forfait de 6 massages.....	216 €
Forfait de 6 illutations.....	149 €
Forfait de 6 douches (exceptée douche inversée).....	110 €
Forfait de 6 bains.....	120 €
Forfait de 6 piscines ou douches sous immersion.....	72 €



LA CERTIFICATION AQUACERT

Les Thermes de Vittel se sont engagés dans la certification AQUACERT HACCP Thermalisme pour apporter la Garantie, par un tiers indépendant, que l'établissement a mis en œuvre et entretient un système HACCP (identification et maîtrise des risques) pour la maîtrise de la Qualité des produits thermaux :

- Eau minérale
- Boues/cataplasme

Un guide des bonnes pratiques, ainsi que des modules de formation dispensés par le cabinet William Terry Conseil et ICS'EAU, permettront aux Thermes de Vittel d'initier un processus de management des risques au sein de ses installations. Cette démarche volontaire est, au terme d'un audit, validée par un référentiel de certification, AQUACERT, élaboré par un comité réunissant à la fois les professionnels et les associations de consommateurs. Ce référentiel octroyé pour une durée de 3 ans, au cours desquels il doit être revalidé par des audits de suivi, sera prochainement accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

MÉDECIN THERMAL

Il est nécessaire de prendre rendez-vous avec un médecin de la station pour, au plus tard, le premier jour de votre cure. Il établira votre prescription de soins pour la cure.

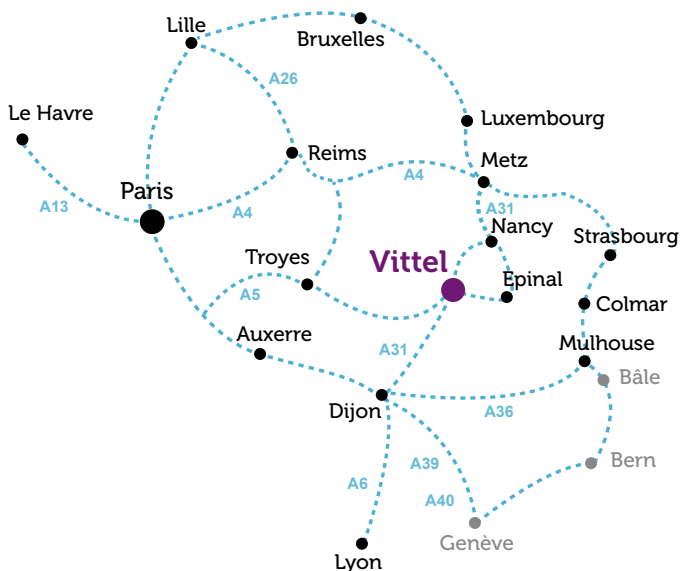
MEDECINS GENERALISTES ET THERMAUX DE VITTEL

- AGNIEL Frédéric, médecine générale et thermale
87, rue des Lilas. Tél. : 03.29.08.05.13
- BAUER Georges, médecine générale et thermale
71, Avenue des Tilleuls. Tél. : 03.29.08.01.10
- BELLOT Marc, médecine générale et thermale et sportive
16, rue de Charmey. Tél. : 03.29.08.13.19
- DUPONT Thierry, médecine générale et thermale, acupuncteur-homéopathe
174, rue Div. Leclerc. Tél. : 03.29.08.66.30
- FAIRISE Robert, médecine générale et thermale, acupuncteur-homéopathe
30, rue Charles Garnier. Tél. : 03.29.08.24.23
- PERRY Pascal, médecine générale et thermale
2, rue Division Leclerc. Tél. : 03.29.08.52.52
- SERGEANT Sébastien, médecine générale et thermale
71, Avenue des Tilleuls. Tél. : 03.29.08.01.10
- WILLAUME Christian, médecine générale, thermale et sportive
464, rue de Verdun. Tél. : 03.29.08.23.99
- ZEIL Marie-Laurence, médecine générale et thermale
80, Avenue Bouloumié. Tél. : 03.29.08.44.80



SERVICE DES MALADIES DE LA NUTRITION HOPITAL DE VITTEL TÉL. : 03 29 05 88 63

- GUNNEY Ali Irfan
- SEKHRI Amina
- GIRARDIN Elisabeth



VENIR À VITTEL

- Par la route :
à 1h15 de Dijon et Metz
à 2h30 de Reims et Strasbourg
à 3h30 de Paris et Lyon
- En train : Gare de Vittel
- En avion : Aéroport de Metz-Nancy-Lorraine

À VOTRE ARRIVÉE À VITTEL

- > Prenez possession de votre **hébergement**.
- > Présentez vous à votre rendez-vous chez votre **médecin thermal** afin qu'il établisse votre prescription de soins.
- > Venez à l'**accueil des Thermes à l'heure de votre rendez-vous**, muni de votre volet 2 de prise en charge ainsi que de l'ordonnance délivrée par le médecin thermal. Le règlement du ticket modérateur s'effectue à cette occasion.
- > **Un pot d'accueil** est organisé **tous les lundis**, salle de gym, où les différents acteurs du tourisme de Vittel vous fourniront tous les renseignements utiles à la bonne réussite de votre cure.
- > A la fin de votre cure, **une attestation de cure** vous sera remise pour votre mutuelle.

INFOS PRATIQUES

L'établissement thermal est ouvert à partir **du lundi 2 avril jusqu'au samedi 15 décembre 2012.**

La dernière arrivée de cure possible sera le lundi 26 novembre 2012. Les soins sont dispensés le **matin (7h30 - 12h30) ou l'après-midi (14h00 - 18h).**

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction de la fréquentation.

AVANT VOTRE CURE



Retrouvez à l'accueil: Nelly, Sandra, Véronique, Vanessa, Loëttitia

> Réservez un **hébergement.**

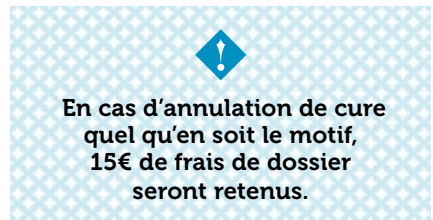
Pour cela, l'Office de Tourisme de Vittel se tient à votre disposition pour vous apporter toutes informations utiles et vous accompagner dans vos démarches au 03.29.08.08.88 ou www.vitteltourisme.com.

> **A moins de 6 semaines de votre cure, avant de réserver votre hébergement, nous vous invitons à prendre contact avec l'accueil des Thermes pour vérifier la disponibilité de votre cure au 03.29.08.76.54.**

> Prenez **rendez-vous avec un médecin de la station** au plus tard pour le 1er jour de votre cure. Les médecins vittellois pratiquent une activité libérale, consultent dans leurs cabinets et perçoivent directement leurs honoraires.

> **Effectuez votre réservation sur www.thermes-vittel.com ou retournez-nous votre bulletin de réservation dûment rempli, signé, et accompagné de l'acompte de 50 €.**

A réception, nous vous ferons parvenir une confirmation sur laquelle figure votre rendez-vous d'accueil aux Thermes.



En cas d'annulation de cure quel qu'en soit le motif, 15€ de frais de dossier seront retenus.

> Pour votre cure, munissez-vous d'un **maillot de bain et d'un bonnet.** Pour des raisons d'hygiène et dans le cadre de la certification **AQUACERT HACCP, il est obligatoire de porter un bonnet de bain dans les bassins collectifs.** Nous vous fournissons peignoir et serviettes chaque jour. Seul le sac fourni à l'accueil est autorisé dans l'enceinte des soins. Pour votre sécurité en milieu humide, **le port**

Le règlement du **ticket modérateur** s'effectue le **1er jour de cure.**

Si le règlement ne peut être effectué, seule la première journée de soins vous sera donnée.



1er curiste Mme Mlle M Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : E-mail :
N° de sécurité sociale :

Votre cure (son nom figure sur la prise en charge de votre caisse d'assurance maladie).

RH AU/AD RH + AU/AD AU/AD + RH

Êtes-vous pris en charge à 100% par la sécurité sociale? oui non

2nd curiste Mme Mlle M Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : E-mail :
N° de sécurité sociale :

Votre cure (son nom figure sur la prise en charge de votre caisse d'assurance maladie).

RH AU/AD RH + AU/AD AU/AD + RH

Êtes-vous pris en charge à 100% par la sécurité sociale? oui non

Date de début de vos soins le / / 2012

Horaires de soins souhaités (en fonction de nos disponibilités à la date de réception de votre réservation)

Matin 7h30 – 9h00 9h00 – 10h30 10h30 – 12h30

Après-midi 14h00 – 16h00 16h00 – 18h00

Prenez-vous **vos repas à l'hôpital**? oui non

Prenez-vous la **navette**? oui non **si oui**, le règlement sera demandé le 1er jour

Rendez-vous auprès du médecin thermal

Dr le / / 2012 à h.....

Votre médecin traitant

Nom : Adresse :

Votre hébergement

Nom : Adresse :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente situées au verso de ce document. Nous vous remercions de joindre un acompte de 50 € pour valider votre réservation si vous n'êtes pas pris en charge à 100% par la sécurité sociale. Le solde du ticket modérateur sera à régler le premier jour de votre cure. En cas d'annulation de cure quel qu'en soit le motif, 15€ de frais de dossier seront retenus.

Date **Signature**

Conditions générales de vente

(RCS 502 200 744 000 14 Epinal)

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE RELATIVES A LA CURE THERMALE DE 18 JOURS

1. Prix :

Les prix de la cure thermique traditionnelle ont été établis par la CNAMTS en accord avec les autres régimes de prise en charge et le ministère de la santé. Ils sont valables perpétuellement sauf modifications de la part de ces organismes ou d'un changement de TVA.

2. Réservations

Toute réservation doit être effectuée à l'aide du « bulletin de réservation » ou sur le site internet www.thermes-vittel.com. Toute réservation effectuée sans ce bulletin engage le curiste à l'acceptation tacite des conditions générales de vente «cures médicalisées». Le bulletin de réservation n'est pris en compte que s'il est daté, signé et accompagné d'un **acompte de 50 €**, sous réserve d'une confirmation par le service réservation des Thermes. Si la cure est prise en charge à 100%, l'acompte n'est pas exigé. Toute réservation de soins supplémentaires de cure ou de remise en forme et beauté doit être accompagnée d'une autorisation médicale écrite. L'achat de soins de remise en forme ou beauté engage le curiste à l'acceptation tacite des conditions générales de ventes «remise en forme», disponibles, sur simple demande aux Thermes.

3. Annulations et modifications :

Toute annulation ou modification doit être notifiée par écrit le plus rapidement possible aux Thermes.

a) DU FAIT DU CURISTE

Sous réserve d'une confirmation écrite accompagnée, éventuellement, de pièces justificatives (certificat médical, acte de décès...), l'acompte sera remboursé, déduction faite de **15 € de frais de dossier**.

b) DU FAIT DES THERMES

L'Etablissement Thermal se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs prestations, dans la mesure où les conditions d'exécution ne seraient pas à même de satisfaire le traitement médical. Une autre planification sera proposée.

4. Interruption de cure

En cas d'interruption de cure, **le tiers payant ne s'applique plus**. La totalité des soins est due au prorata des journées de soins effectuées.

Les Thermes ne pourront appliquer le tiers payant même si le médecin thermal a justifié l'interruption ou si le curiste apporte la preuve qu'il s'agit d'un cas de force majeure. Le curiste devra se faire rembourser par sa caisse d'origine.

5. Règlements

Grâce à la prise en charge remise le jour d'arrivée aux hôtes d'accueil, le curiste bénéficiera du tiers payant pratiqué avec la plupart des caisses. **Le solde du ticket modérateur sera à régler le premier jour** lors de votre inscription. Le dernier jour de la cure, une attestation de paiement sera remise afin de faire valoir ses droits auprès des mutuelles. **Une personne se présentant aux Thermes sans sa prise en charge devra avancer la totalité des frais de traitement.**

6. Responsabilité

La responsabilité des Thermes ne pourra être engagée à la suite d'un accident relevant de l'état de santé du curiste. En aucun cas, les Thermes ne pourront être tenus pour responsables du fait de circonstance de force majeure, du fait du tiers étranger à l'exécution des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution de celles-ci. **Les Thermes déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte dans l'établissement thermal.**

7. Réclamations

Les réclamations de nature commerciale ou relatives à la qualité des prestations devront être adressées aux THERMES par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 30 jours après la date de la fin des soins. Les réclamations mettant en jeu les assurances dommages ou responsabilité civile des THERMES ne seront admises que dans la mesure où elles auront fait l'objet d'une déclaration auprès des THERMES au plus tard le dernier jour des soins.

8. Pénalités de retard

Tout paiement effectué avec retard sera productif d'intérêt à un taux égal à une fois et demi le taux



THERMES DE VITTEL
BP 106 - 88804 VITTEL CEDEX
TÉL: 03.29.08.76.54 - FAX: 03.29.08.76.85
WWW.THERMES-VITTEL.COM

